

25 FEV. 2016

013066

Groupement d'Intérêt Communautaire entre les Collectivités locales du Département de Dagana
Décret 2012 - 752 du 24 Juillet 2012-

2022

République du Sénégal



Région de Saint-Louis

Département de Dagana

Le GIC

- TITRE DU PROJET -

**Initiative pour le renforcement des APAC autour du lac de
Guiers dans la réserve de biosphère transfrontalière du delta du
fleuve Sénégal**

FEVRIER 2016

- Point Focal -

Point Focal, Gaé 2 près de la SDE, Richard-Toll, Sénégal BP 73 | Téléphone / Fax : 33 963 30 17 | Courriel : gicdagana@gmail.com

- TITRE DU PROJET -

**Initiative pour le renforcement des APAC autour du lac de
Guiers dans la réserve de biosphère transfrontalière du delta du
fleuve Sénégal**

FEVRIER 2016

A. Contexte et justification de l'initiative

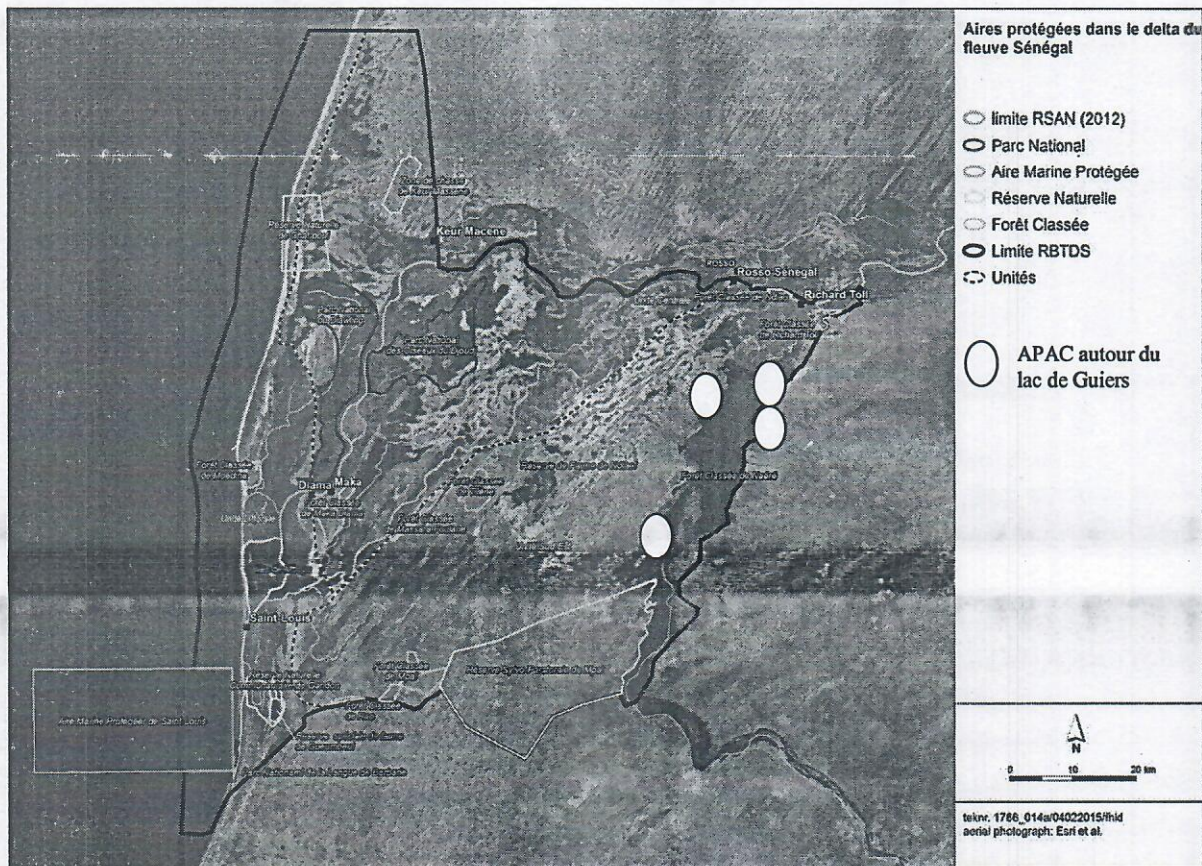
Avec les lois de la décentralisation et le transfert de compétences aux Collectivités locales, notamment celles relatives à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles (Loi 96-06 portant code des collectivités locales et Loi 96-07 portant transfert de compétences aux collectivités locales), le Ministère en charge de l'Environnement à travers la Direction des Parcs Nationaux (DPN), encourage et accompagne depuis, les collectivités locales dans la création d'Espaces et ou de Réserves Naturels Communautaires qui sont des aires protégées conservées par des communautés et peuples autochtones.

Cette nouvelle approche de gestion communautaire des ressources naturelles consolidée dans le cadre de l'acte III de la décentralisation de 2013 est en phase avec le processus d'implication et de responsabilisation des populations locales dans la conservation des ressources de leurs territoires.

Eu égard aux compétences qui leur sont reconnues, les collectivités locales autour du Lac de Guiers (plus grande réserve d'eau douce du Sénégal) ont presque toutes entrepris, avec l'implication forte des communautés autochtones, la création et la mise en place de réserves naturelles et ou espaces communautaires pour une meilleure gestion de leurs propres ressources naturelles.

C'est ainsi que quatre espaces communautaires des communes de Ronkh, de Richard Toll, de Mbane et de Ngnith situées respectivement (voir carte ci-dessous) au nord-ouest, à l'extrême nord, à l'Est et au sud-ouest du lac de Guiers, ont été créé pour une meilleure gestion des ressources naturelles autour du lac de Guiers.

- Point Focal -



Cependant, compte tenu de la faiblesse des ressources techniques et financières de ces différentes collectivités locales, les espaces créés ont connu des fortunes diverses. Ainsi, seuls deux (2) de ces espaces créés ont été reconnus officiellement et disposent de statut formel sous forme d'aires protégées du patrimoine communautaire. Les deux autres, celui de Ngnith et celui de Mbane sont juste dans leurs débuts de mise en œuvre et ne bénéficient pas encore d'une reconnaissance officielle.

Pour autant, les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de ces espaces communautaires sont tous aussi importants, tant pour la conservation de la biodiversité dans le lac de Guiers, que pour le développement durable des communautés autochtones.

En effet, le walo constitue une entité dont l'histoire est fortement liée au fleuve avec l'installation de communautés de pêcheurs tout au long de ce cours d'eau. Les pratiques locales de ces communautés déteignent fortement sur la vitalité des aires protégées et de leurs populations. D'où l'importance de penser des stratégies en faveur de ces aires dans une parfaite imprégnation et intégration des réalités et pratiques socioculturelles inhérentes à leur environnement.

Ainsi on peut noter que les activités humaines parmi les plus nuisibles (pollution, usage des filets à maille réduite), causant d'énormes dégâts à l'environnement et aux différents types d'écosystèmes, appellent à un plus grand investissement à travers des actions de sensibilisations pour un changement comportemental.

Le sous secteur de la pêche continentale est une composante essentielle du secteur halieutique et revêt une importance capitale pour l'économie Sénégalaise. En effet, au niveau départemental, il contribue de manière significative à l'équilibre nutritionnel, économique et social des communautés de pêcheurs et permet par ailleurs d'alimenter le marché local en poissons frais et fournit un nombre assez important d'emplois directs et indirects.

- Point Focal -

Toutefois, malgré le rôle important que joue ce sous secteur dans le département, la pêche continentale connaît une régression des captures depuis ces trois dernières décennies, en raison essentiellement des déficits pluviométriques successifs (sécheresse), de la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (édification des barrages sur les fleuves et des aménagements hydro-agricoles) mais aussi de la dégradation des habitats naturels des espèces halieutiques.

Compte tenu de la méconnaissance du potentiel halieutique continental actuel et de l'absence de mesures d'ajustement des activités de pêche basées sur la capacité de charge, la pêche continentale demeure confrontée à plusieurs contraintes qui entravent son développement harmonieux.

C'est pourquoi la création de deux (02) APAC (Témeye et Ngnith) et la revalorisation des réserves existantes (Réserve de la Pêche de la Taouey et RNC TOCC-TOCC) auront un impact significatif sur l'augmentation des mises à terre aussi bien au niveau du Lac de Guiers, qu'au niveau de la Taouey et du fleuve Sénégal.

A cela s'ajoute le développement des plantes aquatiques envahissantes comme le Typha (*Typha australis*) et le Gnyanthy (*Ceratophyllum demersum*), (plante pouvant même être mortelle pour les animaux) qui réduisent considérablement les potentialités de ces aires et exposent les exploitants. C'est le lieu, par rapport à tous ces risques, de dire qu'il importe d'envisager, à l'image des énormes efforts de l'Etat pour soutenir l'agriculture, des stratégies pour soutenir durablement la pêche et garantir une production en poisson de qualité (carpe, Gualax, etc.) au grand bonheur des férus du plat national le "tiebou-DJeun"

Ainsi, leurs objectifs poursuivis par la création de ces aires protégées communautaire sont selon le cas, de :

- ☞ protéger les espèces et les habitats vulnérables (la biodiversité et les écosystèmes), particulièrement, le lamantin d'Afrique de l'ouest (*Trichechus senegalensis*) et la Péluse d'Adanson (*Pelusios adansonii*), ainsi que leurs lieux de reproduction, de nidification et ou d'alimentation ;
- ☞ Améliorer la productivité de la pêche et ses retombées socio-économiques pour les communautés locales.
- ☞ Offrir des opportunités de diversification des revenus au profit des communautés autochtones.

Pendant, si le statut de protection communautaire dont bénéficient ces espaces protégés s'est avéré essentiel pour le maintien de la diversité biologique, l'expérience a montré que les communautés locales vivant à la périphérie de ces aires protégées, par leur connaissance des milieux et des ressources et par leur présence sur le territoire, peuvent contribuer directement et de manière durable à la gestion de ces sites et à leur surveillance. Pour cela, il est nécessaire que ces espaces protégés fournissent des retombées socio-économiques qui puissent amener les populations à comprendre que la conservation de la biodiversité est une des conditions de leur développement économique et social.

A cela s'ajoute, le fait que ces aires protégées communautaires nouvellement créées sont confrontées à de nombreuses difficultés liées à la faiblesse des capacités techniques des acteurs en place, à la faible mobilisation des parties prenantes, le manque d'outils de gestion adéquats et l'absence de stratégie de valorisation.

C'est pourquoi, cette présente initiative a été entreprise pour soutenir la mise en œuvre et le réseautage des aires protégées communautaires situées autour du lac de Guiers en s'appuyant sur

- Point Focal -

l'expérience de la réserve naturelle communautaire de TOCC TOCC qui a eu à bénéficier de l'appui combiné du PMF-FEM (5ème Phase Opérationnelle) et du GIC de Dagana, dans le cadre de sa mise en œuvre.

B. Présentation de l'organisation requérante

Le GIC de Dagana est une institution intercommunale qui met en coopération les 11 collectivités locales du département de Dagana autour de cinq problématiques majeures : le Développement local (DEL), l'environnement-développement durable, la culture-patrimoine-tourisme, les services sociaux de base (Education, santé-action sociale), la coopération et la cellule numérique, consacré par le décret 752-2012 du 24 juillet 2012.

Il entame un processus de concertation avec le conseil départemental pour enfin mettre en synergie toutes les dynamiques de développement territorial.

Il est composé d'un organe politique : le conseil du GIC formé de 33 membres dont trois représentants par collectivités locales désignés par suite de délibérations et composé de cinq commissions sur les cinq thématiques précitées.

Il dispose d'un bras technique le BASIC (bureau d'appui à la solidarité intercommunautaire et à la coopération) ou *point focal* pour la mise en œuvre des projets et programmes, subdivisé en trois pôles animer par des techniciens/agents en développement local : pôle services sociaux de base, pôle Gouvernance/DEL et pôle culture, patrimoine, tourisme et coopération. Il compte à son actif de grands projets dans différents domaines : construction de salles de classe, construction/réhabilitation de postes de santé, construction d'un pôle d'accueil à la RNC de Tocc-Tocc, etc. Cependant, la plus importante reste la réalisation de châteaux d'eau en assurant la transaction de 79 000 000 de la contrepartie du PNDL.

Par ailleurs, le GIC travaille en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés dans la planification des activités et leur mise en œuvre. C'est pourquoi, dans le cadre de cette présente initiative, le GIC va collaborer étroitement avec la Direction des Parcs Nationaux qui a une longue expérience en matière de création et d'accompagnement des processus de mise en place d'aires protégées du patrimoine communautaire et autochtone et le service départemental des pêches de Dagana, expérimenté dans le domaine de la gestion halieutique.

Pour la gestion financière, le GIC dispose d'un compte trésor n° 437.0441 "GIC DAGANA" et d'un compte bancaire SN 011 01005 02600710433836 ouvert au Crédit mutuel du Sénégal.

C. Le(s) problème(s) à traiter

Le problème principal à traiter dans le cadre cette initiative, est la faiblesse des capacités des différents acteurs à conduire les processus de mise en œuvre et de gestion des APAC autour du lac de Guiers.

Ainsi, cette présente initiative vise à donner aux acteurs locaux des APAC autour du lac de Guiers, des capacités techniques et opérationnelles réelles pour :

- ⇒ la mobilisation de toutes les parties prenantes autour des objectifs de leur APAC ;
- ⇒ la conservation du potentiel de ressources naturelles de leurs espaces communautaires ;
- ⇒ la valorisation à travers le développement ou l'introduction d'activités alternatives génératrices de revenus pour les populations locales.
- ⇒ la mise en place d'un réseau qui regroupe qui rassemble les communautés locales qui détiennent la gouvernance et gèrent les APAC, les organisations qui les appuient, les personnes ressources, etc.

- Point Focal -

Dans cette perspective, l'initiative concourt non seulement à accompagner le travail en cours au niveau des APAC à travers le renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre des espaces communautaires autour du lac, mais aussi et surtout leur mise en réseau.

C. Objectif(s)

Objectif général :

L'objectif général de cette présente initiative est d'accompagner la mise en œuvre des APAC autour du lac Guiers par un renforcement des capacités des acteurs locaux et la facilitation de leur mise en réseau au niveau local, national et international.

Objectif(s) spécifique(s) :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux pour la mise en œuvre des APAC autour du lac de Guiers
- Faciliter la mise en réseau des APAC autour du lac de Guiers

D. Résultats

Ce projet vise l'atteinte des résultats ci-après :

- L'auto-conscience des communautés locales sur les valeurs de leurs espaces communautaires ou APAC est améliorée ;
- Des initiatives de conservation et de valorisation des espaces communautaires autour du lac de Guiers sont développées par les communautés locales ;
- Une documentation complète sur les espaces communautaires (leurs valeurs, leurs menaces, leurs opportunités, les réponses des communautés) est produite ;
- Un système d'auto-suivi et d'auto-évaluation des progrès est mis en place ;
- Un réseau regroupant les communautés locales, les organisations qui les appuient, les personnes ressources, etc., est créé ;
- Une documentation de qualité est réalisée pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA gérés par le PNUE-WCMC.

E. Activités

Pour obtenir les résultats escomptés et atteindre l'objectif global visé, un ensemble cohérent d'activités est envisagé.

Le premier résultat de cette initiative, qui vise l'auto-conscience des communautés locales sur les valeurs de leurs espaces communautaires ou APAC est obtenu à travers l'activité suivante :

1. Organisation d'une campagne de sensibilisation et de compréhension des APAC pour les acteurs, dans les quatre APAC (Réserve communautaire de TOCC TOCC, Réserve de la Taouey, Réserve communautaire de Ngnith et Réserve communautaire de Temeye). Il s'agira pour chaque APAC d'organiser une ou des séances (selon le besoin) de sensibilisation qui concernera toutes les parties prenantes pour permettre une bonne compréhension du concept d'APAC, de mesurer le niveau de mise en œuvre des APAC, d'identifier les forces et faiblesses dans une perspective de renforcement de leurs capacités.

Le second résultat de cette initiative, qui vise le développement d'actions de conservation et de valorisation des espaces communautaires autour du lac de Guiers, par les communautés locales, est atteint à travers les activités suivantes :

- Point Focal -

2. Elaboration d'un document intitulé lignes directrices pour la conservation et la valorisation des ressources pour chacun des quatre espaces communautaires. Ce document permettra à chaque APAC de disposer des modalités techniques de conservation et de valorisation de ses ressources dans les conditions les plus optimales en rapport avec les normes au niveau national et international.
3. Elaboration, négociation et application d'une charte communautaire (sous forme de convention locale), pour une conservation et une valorisation des ressources des quatre espaces communautaires. Ce document permettra une entente locale sur l'exploitation durable des ressources des APAC en rapport avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales détentrices de compétences en la matière.
4. Appui pour la reconnaissance officielle des espaces communautaires de Temeye et de Ngnith. Cette activité permettra à ces deux APAC de disposer d'un statut juridique plus adéquat pour atteindre leurs objectifs.
5. Matérialisation participative des limites des quatre espaces communautaires. Il s'agit de clarifier les limites des APAC reconnues officiellement pour une garantie de l'intégrité des espaces communautaires ainsi classés.

Le troisième résultat de cette initiative, qui vise à produire une documentation complète sur les espaces communautaires (leurs valeurs, leurs menaces, leurs opportunités, les réponses des communautés) est atteint à travers les activités suivantes :

6. Réalisation d'inventaires végétaux et biologiques sur les quatre espaces communautaires. Cette activité se fera sous forme d'études thématiques sur le végétale et les animaux qui peuplent les espaces ciblés. Elle sera faite avec la collaboration du département de biologie végétale et animale de l'UCAD, de l'ISE et de l'IUPA particulièrement pour les ressources halieutiques.
7. Réalisation d'études socio-économiques et culturelles sur les zones autour des quatre espaces communautaires. A l'image des inventaires, cette activité verra la participation d'étudiants de l'UGB de St-Louis.

Le quatrième résultat de cette initiative, qui vise à mettre en place un système d'auto-suivi et d'auto-évaluation est atteint à travers les activités suivantes :

8. Mise en place d'une équipe de suivi et d'évaluation pour chaque espace communautaire. Cette équipe sera chargée de toutes les actions de suivis environnemental et social, mais aussi des progrès enregistrés dans la mise en place des APAC.
9. Formation des membres des équipes de suivi et d'évaluation sur l'auto-suivi et l'auto-évaluation des APAC. Il s'agira d'une session de formation de 4 jours sur tous les outils d'auto-suivi et d'auto-évaluation, nécessaires pour un bon fonctionnement des équipes.
10. Mise en place d'outils de collecte, de sauvegarde et de traitement des données de suivi et d'évaluation. Il s'agira de l'acquisition de tout le matériel nécessaire (ordinateurs, imprimantes, jumelles, GPS, appareils photos, etc.), pour la collecte, la sauvegarde et le traitement des données de suivi et d'évaluation.

Le cinquième résultat de cette initiative, qui vise à mettre en place un réseau regroupant les communautés locales, les organisations qui les appuient, les personnes ressources, etc., est atteint à travers l'activité suivante ;

11. Organisation d'un atelier local qui regroupe les communautés, les organisations d'appui, les personnes ressources, etc., pour la mise en place d'un réseau d'APAC autour du lac de Guiers. Il s'agira d'un atelier de 2 jours qui regroupera l'ensemble des parties prenantes.

Le sixième et dernier résultat de cette initiative, qui vise à mettre en place une documentation de qualité pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA gérés par le PNUE-WCMC est atteint à travers l'activité suivante ;

12. Réalisation d'un document complet et de qualité pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA.

La préparation, l'exécution et le suivi l'ensemble des activités seront entièrement coordonnés par le Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC) de Dagana avec l'appui de la Direction des Parcs Nationaux qui mettra à disposition un agent et avec l'implication permanente du service départemental des pêches de Dagana.

F. Cadre logique du projet

Utilisez le tableau ci-dessous pour résumer les activités entreprises afin d'obtenir chaque résultat et d'atteindre chaque objectif. Ce tableau devrait correspondre aux paragraphes B, C, D et E ci-dessus. Il servira à évaluer les progrès réalisés dans le cadre du projet.

Problèmes	Objectifs	Résultats	Activités	Produits attendus
<p>Faiblesse des capacités des différents acteurs à conduire les processus de mise en œuvre et de gestion des APAC autour du lac de Guiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des acteurs locaux pour la mise en œuvre des APAC autour du lac de Guiers 	<ol style="list-style-type: none"> L'auto-conscience des communautés locales sur les valeurs de leurs espaces communautaires ou APAC est améliorée ; Des initiatives de conservation et de valorisation des espaces communautaires autour du lac de Guiers sont développées par les communautés locales ; 	<ol style="list-style-type: none"> Organisation d'une campagne de sensibilisation et de compréhension des APAC pour les acteurs, dans les quatre APAC Elaboration d'un document intitulé lignes directrices pour la conservation et la valorisation des ressources pour chacun des quatre espaces communautaires ; Elaboration, négociation et application d'une charte communautaire (sous forme de convention locale), pour une conservation et une valorisation des ressources des quatre espaces communautaires ; Appui pour la reconnaissance officielle des espaces communautaires de Temeye et 	<ul style="list-style-type: none"> Au minimum 4 séances communautaires de sensibilisation sont organisées 4 rapports de séance sont réalisés Un document de lignes directrices est élaboré Une charte communautaire (convention locale) pour l'utilisation durable des ressources communautaire est élaborée Les APAC de Temeye et de Ngnith sont reconnues officiellement

- Point Focal -

de Ngnith ;

	<p>5. Matérialisation participative des limites des quatre espaces communautaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • 40 bornes sont implantées pour matérialiser les limites terrestres des APAC • 20 balises sont implantées pour matérialiser les limites aquatiques des APAC
<p>3. Une documentation complète sur les espaces communautaires (leurs valeurs, leurs menaces, leurs opportunités, les réponses communautaires) est produite ;</p>	<p>6. Réalisation d'inventaires végétaux et biologiques sur les quatre espaces communautaires ;</p>	<p>4. Un système d'auto-suivi et d'auto-évaluation des progrès est mis en place ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un document d'inventaire des ressources végétales des quatre APAC est élaboré • Un document d'inventaire des ressources biologiques des quatre APAC est élaboré
<p>7. Réalisation d'études socio-économiques et culturelles sur les zones autour des quatre espaces communautaires ;</p>	<p>8. Mise en place d'une équipe de suivi et d'évaluation pour chaque espace communautaire ;</p>	<p>9. Formation des membres des équipes de suivi et d'évaluation sur l'auto-suivi et l'auto-évaluation des APAC ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport sur la situation socio-économique et culturelle autour des quatre APAC est réalisé
			<ul style="list-style-type: none"> • Quatre équipes d'auto-suivi et d'auto-évaluation sont mises en place • Rapport de mise en place des équipes • Rapport d'une session de formation sur l'auto-suivi et l'auto-évaluation pour les quatre équipes mises en place

- Point Focal -

	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en réseau des APAC autour du lac de Guiers 	<p>5. Un réseau regroupant les communautés locales, les organisations qui les appuient, les personnes ressources, etc., est créé ;</p>	<p>10. Mise en place d'outils de collecte, de sauvegarde et de traitement des données de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un ordinateur fixe et imprimante sont mis en place Des jumelles, GPS et appareils photos sont acquis et mis à la disposition des APAC
		<p>6. Une documentation de qualité est réalisée pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA gérés par le PNUE-WCMC.</p>	<p>11. Organisation d'un atelier local qui regroupe les communautés, les organisations d'appui, les personnes ressources, etc., pour la mise en place d'un réseau d'APAC autour du lac de Guiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un atelier local est organisé Un rapport d'atelier est produit Un réseau mis en place
			<p>12. Réalisation d'un document complet et de qualité pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les quatre APAC sont inscrites dans le registre international et leurs informations incluses dans la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA

G. Dispositions prises pour la gestion du projet et acteurs

Pour une bonne gestion du projet, le GIC/Dagana aura la responsabilité fiduciaire pour la mise en œuvre des activités et travaillera de concert avec les partenaires sur le terrain notamment les agents de la Direction des Parcs Nationaux sur le terrain et du service des pêches de Dagana. Pour les suivis des aspects techniques et opérationnels, un comité de supervision composé des représentants du GIC/Dagana, de la DPN, des collectivités locales concernées, des personnes ressources, se chargera de la mise en œuvre et du contrôle conformément au chronogramme.

H. Plan de travail

	2016		2017				2018				2019	
	Trimestres											
Résultats et activités clés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Résultat 1 : L'auto-conscience des communautés locales sur les valeurs de leurs espaces communautaires ou APAC est améliorée ;												
Activité 1 : Organisation d'une campagne de sensibilisation et de compréhension des APAC pour les acteurs, dans les quatre APAC	X	X										
Résultat 2 : Des initiatives de conservation et de valorisation des espaces communautaires autour du lac de Guiers sont développées par les communautés locales ;												
Activité 2 : Elaboration d'un document intitulé lignes directrices pour la conservation et la valorisation des ressources pour chacun des quatre espaces communautaires ;			X	X								
Activité 3 : Elaboration, négociation et application d'une charte communautaire (sous forme de convention locale), pour une conservation et une valorisation des ressources des quatre espaces communautaires ;			X	X								
Activité 4 : Appui pour la reconnaissance officielle des espaces communautaires de Temeye et de Ngnith ;					X	X						
Activité 5 : Matérialisation participative des limites des quatre espaces communautaires.							X	X				
Résultat 3 : Une documentation complète sur les espaces communautaires (leurs valeurs, leurs menaces, leurs opportunités, les réponses des communautés) est produite ;												
Activité 6 : Réalisation d'inventaires végétaux et biologiques sur les quatre espaces communautaires ;			X	X								
Activité 7 : Réalisation d'études socio-économiques et culturelles sur les zones autour des quatre espaces communautaires ;			X	X								
Résultat 4 : Un système d'auto-suivi et d'auto-évaluation des progrès est mis en place ;												

- Point Focal -

K. Implication du genre dans le projet

La prise en compte du genre dans tous le processus de préparation et d'exécution de cette présente initiative sera de mise. En effet, dans le cycle de renforcement des capacités des acteurs de la gestion des APAC qui seront promues dans le cadre de cette présente initiative, une attention particulière sera apportée à l'équilibre des sexes dans la composition des équipes de gestion des APAC, dans le suivi et l'évaluation des acquis et surtout dans la valorisation des ressources des APAC où les femmes excellent surtout dans le domaine de la transformation et la vente des produits halieutiques.

L. Communication et reproductibilité des résultats

Afin que l'ensemble des parties prenantes soient informés des objectifs, activités et résultats du projet, de larges consultations avec les parties prenantes de la zone couverte par le projet ont été effectuées. Des réunions se sont déroulées avec les autorités et les services techniques. Ces réunions ont été suivies de visites sur le terrain impliquant des agents des parcs nationaux, les élus locaux, des éleveurs et d'autres membres des communautés.

Cependant, le déroulement du projet sera accompagné d'une phase de sensibilisation où les acteurs locaux seront privilégiés pour atteindre les différentes cibles, que se soit les communautés, les élus et les autres partenaires pour une mise à niveau de tous les concernés. La démarche adoptée serait d'aller au niveau de chaque village pour discuter avec les populations et de favoriser des rencontres avec les élus et autres partenaires pour échanger sur les activités du projet. Pour la cible jeune, la stratégie de sensibilisation sera de faire des rencontres avec les ASC des villages sur les activités du projet.

Concernant la reproductibilité du projet, il est prévu dans le cadre de l'appui d'autres partenaires, le renforcement de capacité des populations au niveau de chaque village cible pour qu'à la fin du projet, d'autres puissent émerger au niveau de chaque village.

M. Budget

Résultats	Activités	Responsable	Participants	Francs CFA	Dollars US	Sources de financement
<i>L'auto-conscience des communautés locales sur les valeurs de leurs espaces communautaires ou APAC est améliorée ;</i>	Organisation d'une campagne de sensibilisation et de compréhension des APAC pour les acteurs, dans les quatre APAC	GIC/Dagana	DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales	1 200 000	2 400	GSI
<i>Des initiatives de conservation et de valorisation des espaces communautaires autour du lac de Guiers sont développées par les communautés locales ;</i>	Elaboration d'un document intitulé lignes directrices pour la conservation et la valorisation des ressources pour chacun des quatre espaces communautaires ;	DPN	GIC/Dagana ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales	1 000 000	2 000	GSI
	Elaboration, négociation et application d'une charte communautaire (sous forme de convention locale), pour une conservation et une valorisation des ressources des quatre espaces communautaires ;	DPN	GIC/Dagana ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales	1 500 000	3 000	GSI
	Appui pour la reconnaissance officielle des espaces communautaires de Temeye et de Ngnith ;	DPN	GIC/Dagana ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales	600 000	1 200	GSI
	Matérialisation participative des limites des quatre espaces communautaires.	Comité de gestion APAC	GIC/Dagana ; DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ;	2 000 000	4 000	GSI

Point Focal, Gacé 2, près de la SDE, Richard-Toll, Sénégal BP 73 | Téléphone / Fax : 33 963 8000
 - Point Focal -
 Populations locales@gmail.com

<p>Une documentation complète sur les espaces communautaires (leurs valeurs, leurs menaces, leurs opportunités, les réponses des communautés) est produite ;</p>	<p>Réalisation d'inventaires végétaux et biologiques sur les quatre espaces communautaires ;</p>	<p>DPN</p>	<p>GIC/Dagana ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales</p>	<p>2 000 000</p>	<p>4 000</p>	<p>GSI</p>
	<p>Réalisation d'études socio-économiques et culturelles sur les zones autour des quatre espaces communautaires ;</p>	<p>GIC/Dagana</p>	<p>DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales</p>	<p>1 000 000</p>	<p>2 000</p>	<p>GSI</p>
<p>Un système d'auto-suivi et d'auto-évaluation des progrès est mis en place ;</p>	<p>Mise en place d'une équipe de suivi et d'évaluation pour chaque espace communautaire ;</p>	<p>Comité de gestion APAC</p>	<p>GIC/Dagana ; DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales</p>	<p>400 000</p>	<p>800</p>	<p>GSI</p>
	<p>Formation des membres des équipes de suivi et d'évaluation sur l'auto-suivi et l'auto-évaluation des APAC ;</p>	<p>GIC/Dagana</p>	<p>DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales</p>	<p>2 000 000</p>	<p>4 000</p>	<p>GSI</p>
	<p>Mise en place d'outils de collecte, de sauvegarde et de traitement des données de suivi et d'évaluation.</p>	<p>GIC/Dagana</p>	<p>DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales</p>	<p>2 400 000</p>	<p>4 800</p>	<p>GSI</p>
<p>Un réseau regroupant les communautés locales, les organisations qui les appuient, les personnes ressources, etc., est créé ;</p>	<p>Organisation d'un atelier local qui regroupe les communautés, les organisations d'appui, les personnes ressources, etc., pour la mise en place d'un réseau d'APAC autour du lac de Guicrs</p>	<p>GIC/Dagana</p>	<p>DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales</p>	<p>2 000 000</p>	<p>4 000</p>	<p>GSI</p>

Une documentation de qualité est réalisée pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA gérés par le PNUE-WCMC.	Réalisation d'un document complet et de qualité pour lister les APAC pertinentes dans le Registre International et la base de données mondiale sur les aires protégées du WDPA	GIC/Dagana	DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales	2 000 000	4 000	GSI
Coordination, reporting et suivi-évaluation du projet	Préparation et rédaction du document de projet Lancement du projet Supervision et suivi des activités du projet Visibilité/Communication du projet Matières et fournitures de bureau Rapportage des activités du projet Evaluation à mi-parcours du projet Evaluation finale du projet	DPN GIC/Dagana GIC/Dagana GIC/Dagana GIC/Dagana GIC/Dagana GIC/Dagana GIC/Dagana	DPN ; Service des pêches ; Collectivités locales concernées ; Populations locales	250 000 400 000 1 650 000 2 200 000 600 000 600 000 400 000 800 000	500 800 3 300 4 400 1 200 1 200 800 1 600	GSI
TOTAUX				25 000 000	50 000	